



Coup et blessures porté à mon encontre par mon conjoint

Par **Kat89**, le **30/06/2016** à **14:41**

Bonjour maître j'ai porté plainte contre mon ami pour coup
Et blessure suite à son agression il a écopé de 3500 euros d'amende par le tribunal mais
d'après ses dires rien en terme d'indemnisation à mon encontre. J'ai eu le nez cassé et ltt de
15 jours. Pas de récidive mais j'ai précisé dans ma plainte qu'il m'avait déjà lancé un verre au
visage et plaquée au sol. Je n'ai pas été convoquée au tribunal, est ce normal, vais je
recevoir un double de cette décision, pensez vous que le tribunal m'est accordé une
indemnité car je pense que monsieur ne m'as pas tout dit. J'ai quitter notre domicile commun.
Merci par avance de toute vos réponses. Cordialement.